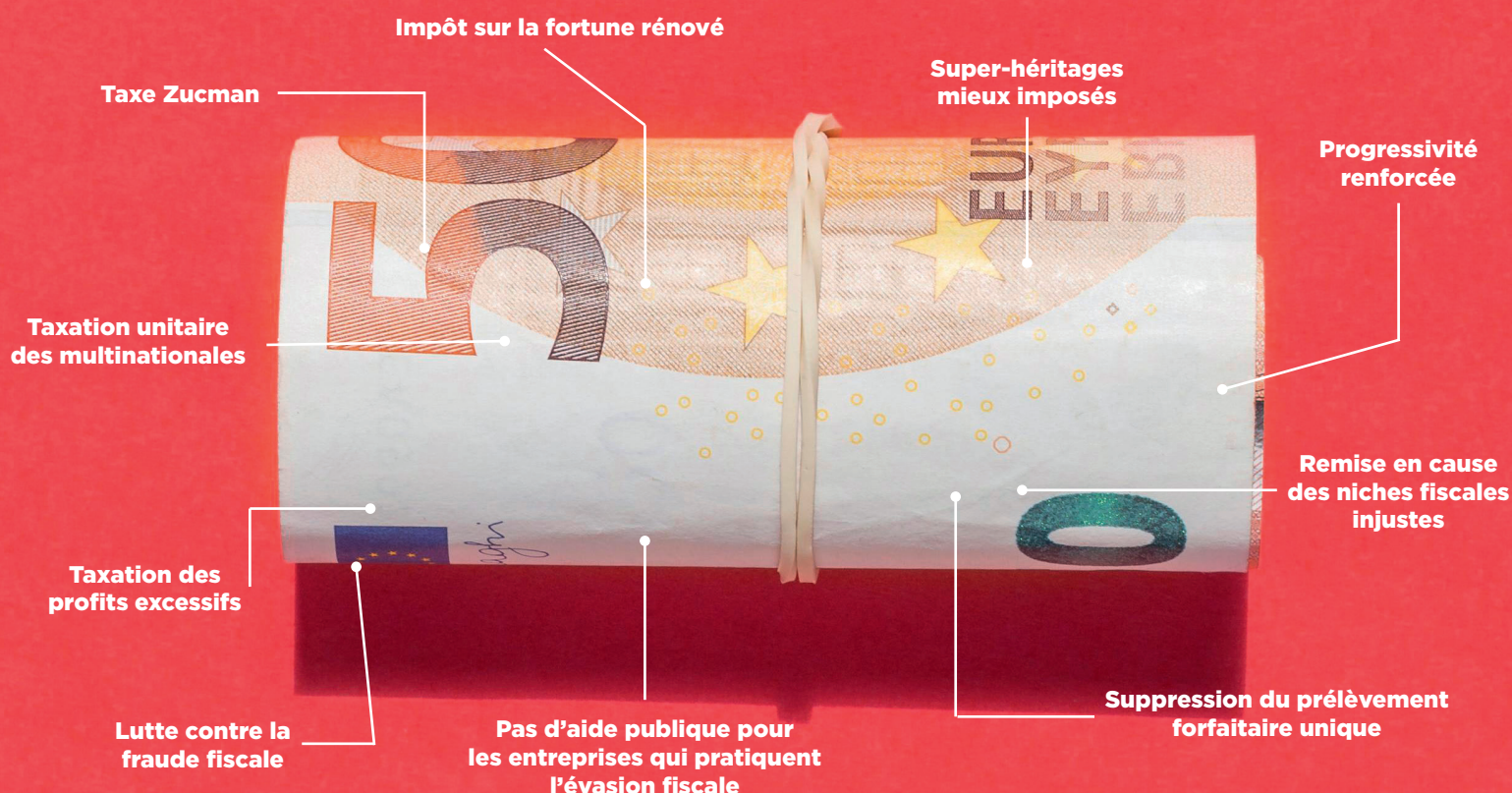


PLAN D'URGENCE

Comment récupérer **+ de 100 milliards** pour financer les urgences sociales et écologiques



10 mesures pour mettre fin à l'injustice fiscale



attac

Comment récupérer
**+ de 100
milliards**
pour financer les urgences
sociales et écologiques

Sommaire

Introduction	3
Nos propositions	4
Mesure n° 1 : Instaurer la taxe Zucman	6
Mesure n° 2 : Instaurer un impôt sur la fortune rénové	7
Mesure n° 3 : Mieux imposer les super-héritages	8
Mesure n° 4 : Renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu	9
Mesure n° 5 : Supprimer le prélèvement forfaitaire unique	10
Mesure n° 6 : Remettre en cause les niches fiscales et sociales injustes	11
Mesure n° 7 : Renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale	12
Mesure n° 8 : Instaurer la taxation unitaire des multinationales	13
Mesure n° 9 : Pas d'aide publique pour les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale	14
Mesure n° 10 : Taxer les profits excessifs	15

Introduction

Nous sommes **69 millions de victimes de l'injustice fiscale** en France¹. Après les pompiers et la fonction publique, ce sont désormais les lycéen·nes qui se mobilisent avec détermination, depuis le début du mois d'octobre, pour protester contre la destruction des services publics et un avenir bouché. Au-delà, **c'est la société toute entière qui subit les conséquences des coupes budgétaires**. Pourtant l'argent existe : les plus riches n'ont jamais été aussi riches et les dividendes distribués par les multinationales françaises n'ont jamais autant coulé à flot.»

Face à la crise climatique, sociale, budgétaire et démocratique, la justice fiscale apparaît plus que jamais comme une nécessité. Une meilleure taxation des plus riches et des grandes entreprises permettrait de débloquer des moyens pour répondre aux urgences du moment et financer les besoins de long terme : **renforcer les services publics**, atténuer et **s'adapter aux conséquences des dérèglements climatiques**. C'est le sens de la mobilisation lycéenne ; c'est également le sens de la mobilisation des pompiers démuni·es face aux méga-feux et aux catastrophes climatiques.

Pourtant le gouvernement se cramponne à une **politique outrageusement favorable aux ultra-riches et aux multinationales**. Les cadeaux fiscaux aux plus fortunés ont pour contrepartie l'austérité budgétaire imposée aux services essentiels – aux soignant·es, aux enseignant·es et élèves, aux pompiers et toutes celles et ceux qui contribuent à rendre notre société vivable.

Aucune réponse à la hauteur des enjeux n'est apportée, ni à la crise climatique, ni à celle du **coût de la vie** résultant notamment de la **hausse du prix de l'énergie**. Pire : les **politiques et allocations sociales**, qui permettent de lutter contre l'extrême pauvreté, sont **pointées du doigt comme responsables** des déficits. Ce faisant, le gouvernement entraîne le pays droit dans le mur.

Il n'est pas le seul : **libéraux et conservateurs s'accordent** tous sur le refus d'augmenter l'impôt des plus riches et des multinationales au prix de coupes drastiques dans les dépenses publiques. **L'extrême droite joue la surenchère** dans la destruction des services publics : Marine Le Pen a annoncé que le RN mettrait en œuvre, s'il gouverne, un « effort radical » de 140 milliards d'euros d'économies d'ici à 2032. Sarah Knafo (Reconquête) appelle quant à elle à la suppression de 800 000 postes de fonctionnaires.

Dans le cadre de la préparation du budget 2027, ce sont **54 milliards** d'euros d'économie supplémentaires qui ont été annoncés par le gouvernement. Le **caractère massif des coupes annoncées dans les budgets sociaux et écologiques** est justifié selon Sébastien Lecornu par la menace d'une dette toujours plus importante. Par aveuglement idéologique ou par cynisme (car de l'argent, il y en a pour augmenter de manière astronomique les dépenses militaires²), le gouvernement refuse de voir l'évidence : **cette dette est avant tout celle de l'injustice fiscale**. Elle a été creusée par une **politique fiscale qui accroît les inégalités** au lieu de les corriger, et qui accompagne le **séparatisme fiscal des ultra-riches**.

Nous avons réalisé le calcul dans un précédent rapport³ : en tout depuis l'élection d'Emmanuel Macron jusqu'en 2023, les **cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises** comptent pour près de **207 milliards d'euros**, soit près d'un quart de l'augmentation de la dette sur cette période. À ce manque à gagner s'ajoute la baisse des recettes fiscales due à l'effet récessif des politiques d'austérité. Au nom d'une prétendue lutte contre les déficits, le gouvernement s'accroche à une **politique budgétaire inepte**. Rompre avec cette politique délétère est désormais une urgence vitale.

Et **le vent tourne** : 86% des Français·es plébiscitent la taxe Zucman, 78% estiment que les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts ne doivent plus recevoir d'aides publiques... **La population réclame la justice fiscale au-delà des clivages partisans**. Au niveau international également cette dynamique gagne du terrain : référendum du 3 novembre 2026 en Californie pour mettre en place un impôt plancher sur la fortune des milliardaires de la Silicon Valley, élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la fiscalité... L'heure est venue de **mettre réellement les multinationales et les ultra-riches à contribution**.

Des mesures simples et efficaces doivent être mises en œuvre pour mettre fin à l'injustice fiscale. Nos 10 mesures prioritaires permettraient de récolter au moins **100 milliards d'euros par an** pour financer les besoins sociaux et écologiques. Il faut le dire et le redire : **ce n'est pas l'argent qui manque, mais la volonté politique** de faire payer à chacun sa juste part d'impôts. Face au front uni en défense des ultra-riches, du centre à l'extrême-droite, renforçons la mobilisation citoyenne pour la justice fiscale !

1. A l'exception de Bernard Arnault, Vincent Bolloré et d'un petit nombre d'ultra-riches...

2. Note « Contre les marchands de guerre et leur monde », Attac France, juin 2026

3. Rapport « La dette de l'injustice fiscale », Attac France, mars 2025

4. « L'opinion des Français sur le versement d'aides publiques aux entreprises », sondage exclusif de l'Institut IFOP pour Attac, avril 2026

Nos propositions

1 INSTAURER LA TAXE ZUCMAN

 **15 à 25 milliards d'euros par an**

Les ultra-riches paient proportionnellement moins d'impôt que le reste de la population. Selon les travaux de l'économiste Gabriel Zucman, la population française paie en moyenne environ 50 % de ses revenus en impôts et cotisations sociales, contre 27 % pour les milliardaires. La mise en œuvre d'un impôt plancher sur la fortune (« taxe Zucman ») répond à cette anomalie et constitue une garantie d'imposition minimale des ultra-riches au plan national.

2 INSTAURER UN IMPÔT SUR LA FORTUNE RÉNOVÉ

 **10 à 20 milliards d'euros par an**

Un impôt sur la fortune rénové devra être progressif et concerner l'ensemble du patrimoine : actifs financiers, yachts et autres possessions mobilières, fortune immobilière... Il sera complémentaire de la taxe Zucman qui est un filet de sécurité visant à éviter des dérives, mais ne se substitue pas à un impôt sur la fortune.

3 MIEUX IMPOSER LES SUPER-HÉRITAGES

 **15 milliards d'euros par an**

La France est redevenue une société d'héritiers : c'est le très institutionnel Conseil d'analyse économique qui le dit. Les milliardaires, qui ont acquis une mainmise sans précédent sur l'économie et la société, souhaitent désormais transmettre leur fortune en payant le moins d'impôt possible. Il est urgent de réformer les droits de donation et de succession et mieux imposer les super-héritages, notamment en plafonnant le pacte Dutreil et en renforçant la progressivité de l'impôt.

4 RENFORCER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

 **5 milliards d'euros par an**

Pour renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu et réduire les inégalités, il faut augmenter le nombre de tranches du barème et appliquer des taux plus élevés aux tranches supérieures. De cette sorte, les revenus plus faibles seront proportionnellement moins taxés et les plus élevés davantage mis à contribution.

5 SUPPRIMER LE PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE

 **3 à 9 milliards d'euros par an**

Le PFU (ou flat tax) mis en place par Emmanuel Macron a permis de diminuer la taxation des revenus financiers en les sortant du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Or l'imposition des revenus doit obéir à un principe simple : l'égalité devant l'impôt. Il faut supprimer le PFU et imposer les dividendes et autres revenus financiers au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

6 REMETTRE EN CAUSE LES NICHES FISCALES ET SOCIALES INJUSTES

 **13 milliards d'euros par an**

En tout, chaque année, l'ensemble des niches fiscales et sociales des dispositifs dérogatoires représente un manque à gagner global (ou coût budgétaire) bien au-delà de 190 milliards d'euros pour une utilité sociale et écologique discutable. Une revue des niches fiscales et sociales doit permettre de supprimer les dispositifs injustes, coûteux et inefficaces et de dégager plus de 13 milliards à court terme.

7 RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

 **11 milliards d'euros par an**

Le manque à gagner lié à la fraude fiscale est estimé à 80 à 100 milliards par an. Il est urgent de renforcer tout ce qui sert à combattre ce fléau : moyens humains, matériels et juridiques des services de contrôle, établissement d'une liste de paradis fiscaux couplée à un dispositif anti-abus et renforcement de la coopération internationale. Doubler les effectifs des services spécialisés dans la lutte contre la fraude fiscale permettrait à terme un doublement des résultats financiers du contrôle fiscal, qui représentent actuellement 11,4 milliards d'euros recouvrés par an.

8 INSTAURER LA TAXATION UNITAIRE DES MULTINATIONALES

 **8 à 26 milliards d'euros par an**

La taxation unitaire consiste à imposer les multinationales là où elles réalisent leurs activités, en les empêchant de délocaliser artificiellement leurs profits dans des paradis fiscaux. Au niveau international, l'instauration d'une taxation unitaire permettrait de neutraliser les techniques d'évasion fiscale des grandes multinationales. Il est urgent d'intégrer cette proposition à la convention fiscale des Nations-Unis actuellement en négociations, et qui doit aboutir en 2027.

9 PAS D'AIDE PUBLIQUE POUR LES ENTREPRISES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

 **plusieurs milliards d'euros par an**

Les aides publiques aux entreprises doivent être suivies et évaluées, pour mesurer leur efficacité. Elles doivent également être conditionnées à une série d'exigences sociales et environnementales. En particulier, aucune aide publique ne doit être versée aux entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale. Étant donné le manque de transparence sur les aides dont bénéficient les entreprises multinationales et sur le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux, le gain de cette mesure est difficile à chiffrer.

10 TAXER LES PROFITS EXCESSIFS

 **10 à 20 milliards d'euros**

Depuis le déclenchement de la guerre en Iran, les cours du pétrole atteignent des niveaux records. Les multinationales de l'énergie ont engrangé des marges considérables alors même que les ménages subissent de plein fouet l'augmentation des prix. Il s'agit de taxer davantage ces profits excessifs.

En prenant la fourchette la plus basse, ces 10 mesures rapporteraient donc au moins 100 milliards d'euros par an. Cela représente plus des deux tiers du déficit public enregistré en 2025 !

Instaurer la taxe Zucman



1. Le constat

La Révolution française a renversé l'Ancien régime et, lors de la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale a aboli les privilèges de la noblesse et du clergé, dont leurs exemptions fiscales. Elle a consacré le principe d'égalité devant l'impôt, pensé comme étant le socle de l'indispensable **consentement à l'impôt**.

Pourtant, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'aujourd'hui de **nouveaux privilèges fiscaux** ont été reconstitués au profit des ultra-riches. En proportion de leur revenu, les plus riches paient moins d'impôts que le reste de la population. Selon les travaux de l'économiste Gabriel Zucman, la population française paie en moyenne environ 50 % de ses revenus en impôts et cotisations sociales, contre 27 % pour les milliardaires.

De nombreuses études, notamment de la Cour des Comptes, ont montré que le système fiscal français devient dégressif pour les 0,1 % les plus riches : parmi les ultra-riches, plus on est riche, et plus on échappe à l'impôt ! Il s'agit donc de **corriger cette anomalie en rétablissant l'égalité devant l'impôt**.



3. Combien ça rapporte ?

Le projet de taxe Zucman adopté en février 2025 par l'Assemblée nationale, puis rejeté par le Sénat, prévoyait **entre 15 et 25 milliards de recettes annuelles**.

Il est tout à fait **possible d'envisager un taux plus élevé** pour la taxe Zucman. La proposition soumise aux électeurs et électrices de Californie par référendum le 3 novembre 2026 prévoit la création d'un impôt plancher de 5 % sur la fortune des milliardaires de la Silicon Valley.

Notons que le **rendement** de cet impôt plancher sur la fortune **diminuerait** si un **véritable impôt sur la fortune** tel que nous le préconisons (avec notamment une assiette élargie) était mis en œuvre.



2. La proposition

La « taxe Zucman » est un impôt plancher sur la fortune pour les 0,01 % des contribuables les plus riches — c'est-à-dire ceux dont la valeur nette du patrimoine dépasse les 100 millions d'euros. 1800 foyers fiscaux sont concernés en France.

Cette taxe constitue une **garantie d'imposition minimale des ultra-riches** au plan national. Sa mise en œuvre permettrait de faire en sorte que le total des impôts acquittés chaque année par les plus fortunés (l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune immobilière, la contribution sociale généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale et la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus) soit au moins égal à **2% de la valeur nette de leur patrimoine**.

Cet impôt plancher permet de **s'attaquer à toutes les formes d'optimisation fiscale** : en effet, le seuil des 2% est déjà atteint par les foyers fiscaux qui ne rivalisent pas d'imagination pour échapper à l'impôt. Ce mécanisme vise principalement les ultra-riches qui pratiquent à outrance l'optimisation fiscale. Si Bernard Arnault veut échapper à la taxe Zucman, il lui suffit de payer ses impôts au lieu de les éviter !

- Cette proposition est applicable dès maintenant en France.
- Le gouvernement doit également œuvrer à sa mise en place au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale.

Instaurer un impôt sur la fortune rénové



1. Le constat

Créé en 1981 sous le nom d'Impôt Général sur la Fortune, devenu en 1988 **l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** (il était alors destiné à financer le RMI, l'ancêtre du RSA), l'ISF était payé par les personnes physiques ayant un **patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros**. L'ISF a été supprimé par Emmanuel Macron, dès son arrivée à l'Élysée en 2017. Le « président des riches » l'a **remplacé par un impôt sur la seule fortune immobilière (IFI)**, excluant les actifs financiers de la taxation du patrimoine.

Le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a calculé que **la suppression de l'ISF a coûté un « pognon de dingue »** : en 2022, l'IFI n'a rapporté que 1,8 milliard d'euros, alors que les recettes de l'ISF auraient dû s'élever à 6,3 milliards. La perte de recettes fiscales liée à la transformation de l'ISF en IFI est donc estimée à **4,5 milliards d'euros pour la seule année 2022**. Ce coût exorbitant doit être mis en parallèle avec le **manque d'efficacité** de cette mesure sur l'économie réelle : à rebours de la théorie du ruissellement, aucun effet sur l'investissement ou l'emploi n'a été constaté.

La Cour des comptes à elle-même préconisé en septembre 2026 de mettre en place un impôt sur la fortune personnelle en complément de l'IFI. Cependant, cette proposition exclut les biens professionnels de l'assiette, ce qui n'est pas satisfaisant : comme la fortune des milliardaires est principalement composée d'actions, exclure les biens professionnels reviendrait à ne taxer qu'une petite partie de leur patrimoine.



3. Combien ça rapporte ?

Un ISF rénové permettrait de dégager des recettes substantielles, nettement supérieures à celles de l'ancien ISF : sur la base de l'ancien ISF, il est possible de dégager **10 milliards d'euros**, mais **avec un assiette élargie** qui imposerait par exemple les holdings patrimoniales, **le rendement pourrait doubler pour atteindre 20 milliards d'euros**.



2. La proposition

Il est urgent de **rétablir un Impôt de Solidarité sur la Fortune** sur l'ensemble des actifs d'un contribuable pour que les plus riches paient leur juste part d'impôt. Mais nous ne proposons pas le retour à l'identique de l'ancien ISF, qui présentait de nombreux « trous dans la raquette » avec des niches fiscales profitant aux plus gros contribuables. **L'ISF « rénové »** que nous proposons devra disposer d'une **assiette élargie** et d'un **barème davantage progressif**. Il devra notamment prévoir un **abattement sur la résidence principale exprimé en montant**, et non plus en pourcentage. Cela permettrait donc de **mieux taxer les plus riches**, alors que l'ISF était réputé taxer les millionnaires mais peu les milliardaires.

Il faut noter que plusieurs travaux, dont ceux du Conseil d'Analyse Économique (CAE), ont montré que l'exil fiscal des plus hauts patrimoines en cas de retour d'un ISF serait faible et que l'impact serait marginal pour l'économie française, et ce d'autant plus en comparaison des avantages d'une meilleure imposition des plus riches (recettes publiques supplémentaires permettant de financer l'action publique).

L'instauration de cet ISF rénové doit se faire **en complément de la taxe Zucman : cette dernière n'est qu'un filet de sécurité** visant à éviter des dérives, elle **ne se substitue pas à un impôt sur la fortune**.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.

Mieux imposer les super-héritages



I. Le constat

Les impôts progressifs sur les successions ont permis de mettre fin à la société d'héritiers du XIX^{ème} siècle (80% du patrimoine total était hérité en France). La très forte concentration du capital s'expliquait notamment par l'importance de l'héritage et de ses effets cumulatifs : lorsqu'il est possible de transmettre d'importants patrimoines sans être taxé significativement, cela favorise la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre. La montée en puissance d'impôts progressifs sur les successions a permis de ramener à 35% la part de l'héritage dans le patrimoine total au début des années 1970.

Or, comme l'a indiqué le Conseil d'analyse économique (CAE), les impôts de succession ont été depuis largement remis en cause et **une société d'héritiers est en train de se reconstituer en France** : la part de la fortune héritée dans le patrimoine total représente désormais 60 %. **Et le patrimoine hérité est très inégalement réparti** : Au cours de leur vie, 50% des Français-es auront hérité de moins de 70 000 € de patrimoine selon le CAE, alors que 10% des Français-es hériteront de plus de 500 000 € et les 0,1% environ 13 millions d'euros.

Selon l'INSEE seulement 15 % des parents transmettent des héritages supérieurs à 100 000 euros et sont donc soumis à cet impôt. Pourtant les possédants **sont parvenus à faire des droits de succession l'impôt le plus détesté par l'opinion publique**. Sondage après sondage, on constate qu'entre 75 % et 80 % des Français-es considèrent que les droits de succession ne sont pas justifiés ou qu'il faut les réduire. L'enjeu d'une meilleure imposition de l'héritage est pourtant crucial : Oxfam a calculé en septembre 2024 que, dans les 30 prochaines années, les 25 milliardaires français de plus de 70 ans transmettront à leurs héritier-es plus de 460 milliards d'euros, sur lesquels l'État risque de perdre 160 milliards d'euros si les niches fiscales et exemptions actuelles sont maintenues.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.



2. La proposition

Pour stopper l'accumulation des richesses d'une génération à l'autre, une **refonte des barèmes des droits de donation et de succession** doit permettre d'imposer davantage les plus gros patrimoines tout en assurant l'exonération des transmissions de patrimoine de faible et moyenne importance. Pour mieux taxer les super-héritages, il faut plafonner le pacte Dutreil, une niche fiscale très employée par les ultra-riches qui exonère une transmission, sous conditions, de 75% de la valeur des titres d'une société.

Il serait également légitime d'aller vers un **héritage maximum autorisé** : dans une société qui se dit méritocratique et prône l'égalité des chances, qu'est-ce qui justifie que les enfants de Bernard Arnault soient milliardaires uniquement parce qu'ils sont « bien nés » ? Alors que l'héritage moyen des 0,1% les plus riches est d'environ 13 millions d'euros, **instaurer un taux d'imposition proche de 100% pour les patrimoines supérieurs à 10 millions d'euros** permettrait de réduire considérablement l'inégalité des chances.



3. Combien ça rapporte ?

Le seul plafonnement de l'avantage procuré par le pacte Dutreil aux alentours de 1 million d'euros permettrait un rendement supplémentaire de 2 à 3 milliards d'euros. Compte tenu de l'importance des patrimoines qui vont être transmis (9 000 milliards d'euros d'ici 2050, ce qui va considérablement élargir l'assiette de l'imposition des donations et des successions), le plafonnement du pacte Dutreil et le renforcement de la progressivité de l'impôt permettrait de dégager **15 milliards d'euros de recettes supplémentaires chaque année** dans cette période.

Renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu



1. Le constat

Les impôts progressifs sur les successions ont permis de la mise en place de l'impôt progressif sur le revenu, puis sa montée en puissance au cours du XX^e siècle, ont permis une considérable réduction des inégalités en France comme dans le reste des pays développés. Or, **la progressivité de l'impôt sur le revenu a été considérablement affaiblie depuis les années 1980**. Cela a contribué à l'extraordinaire concentration des richesses dans les mains de quelques-uns.

L'impôt sur le revenu comportait **14 tranches d'imposition jusqu'en 1986** mais n'en contient **plus que 5 aujourd'hui**. Quant au taux marginal supérieur (le taux qui s'applique aux plus hauts revenus), alors qu'il avait été porté à 65 % en 1982, il a chuté à partir de 1986 pour atteindre 45 % aujourd'hui.

Dans *Le Capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty, en comparant les 18 pays de l'OCDE, a montré que « l'ampleur de la baisse du taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu observée depuis les années 1970 jusqu'aux années 2000-2010 est très étroitement liée à l'ampleur de la hausse de la part du centile supérieur dans le revenu national au cours de la même période ». Il remarque une « corrélation presque parfaite entre ces deux phénomènes : **les pays qui ont le plus fortement baissé leur taux supérieur sont aussi ceux où les plus hauts revenus [...] ont le plus fortement augmenté** ; et inversement, les pays qui ont peu baissé leur taux supérieur ont vu les hauts revenus progresser beaucoup plus modérément ».



2. La proposition

Pour renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu, il est crucial d'**augmenter le nombre de tranches du barème**, par exemple en revenant à 14. Par ailleurs, il est également indispensable d'**augmenter le taux supérieur marginal** : actuellement à 45 %, il a été largement supérieur à 60 % pendant une bonne partie du XX^e siècle.

Aux États-Unis, le taux marginal applicable aux revenus les plus élevés fut même porté à 94 % en 1942, puis à 91 % entre 1945 à 1964. Sur la période 1932-1980, il était en moyenne de 81% ! C'est ce qui explique que, contrairement à une idée reçue, les États-Unis étaient un pays bien moins inégalitaire que la France jusqu'au tournant néolibéral des années 1980.



3. Combien ça rapporte ?

Une hausse du nombre de tranches et des taux marginaux permettrait de dégager **rapidement 5 milliards d'euros**.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.

Supprimer le prélèvement forfaitaire unique



1. Le constat

Depuis 2017, Emmanuel Macron a affaibli la progressivité de l'impôt sur le revenu, avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU). Le PFU, ou flat tax, consiste à **taxer tous les revenus du capital mobilier** (actions, placements, SICAV, assurances-vie, etc.) à un **taux fixe de 30%** (CSG comprise).

Ainsi, **les dividendes et autres revenus financiers ne sont plus taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu**. Ce mécanisme profite essentiellement aux plus aisé-e-s (les revenus financiers représentent 36% du revenu des 1% les plus riches et plus de la moitié de celui des 0,1% les plus riches) : pour les 100 contribuables les plus riches, le gain serait de 1,5 million d'euros par an en moyenne.

Le PFU a augmenté la différence de taxation entre revenus du travail et revenus du capital : alors qu'en 2013, les revenus du travail étaient imposés à un taux de 7 points supérieur à ceux du capital, en 2019, la différence entre les deux était passée à 16 points. La répartition extrêmement inégale entre revenus du travail et revenus du capital est donc encore augmentée par la taxation qui avantage considérablement ces derniers.

En effet, les actions étant extrêmement concentrées dans les mains des plus riches, **encourager le versement de dividendes ne peut que renforcer les inégalités**. Ainsi, le 4e rapport du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du patrimoine notait en 2013 : « *en ce qui concerne les dividendes, 1 % des foyers fiscaux (400 000 foyers sur 40 millions en 2021) concentrent 96 % des montants totaux déclarés. 62 % des dividendes sont déclarés par 0,1 % des foyers fiscaux (soit 40 000 foyers) et 33 % par 0,01 % des foyers fiscaux (4 000 foyers)* ».



2. La proposition

Mieux taxer les revenus du patrimoine, et en particulier les dividendes, passe notamment par la **suppression du PFU**, ce qui permettrait de **rétablir la progressivité de l'imposition des revenus financiers**. Il s'agit en effet de réintégrer les revenus financiers dans la barème de l'impôt sur le revenu.



3. Combien ça rapporte ?

Avec la suppression du PFU, l'État pourrait espérer un rendement annuel supplémentaire **de 3,6** (selon l'Institut Montaigne) à **9 milliards d'euros** (selon l'Institut des politiques publiques). Il faut cependant noter que la suppression du PFU pourrait rapporter beaucoup moins en cas de baisse des distributions de dividendes, ce qui est également un objectif recherché pour réduire tant les inégalités que la spéculation financière.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.

Remettre en cause les niches fiscales et sociales injustes



1. Le constat

Les niches fiscales, dénommées « dépenses fiscales » dans les documents budgétaires, prennent la forme d'exonérations, de déductions, de réductions ou de crédits d'impôt. Il en existe **459, pour un coût budgétaire officiellement évalué à 91,9 milliards d'euros en 2026** (soit 6 milliards de plus qu'en 2025). Ce montant, qui serait sous-évalué selon la Cour des comptes, représente **60 % du déficit public enregistré en 2025**. S'y ajoute le coût des dispositifs dérogatoires qui ne sont plus classés officiellement comme des dépenses fiscales mais n'en constituent pas moins de réelles baisses d'impôt pour leurs bénéficiaires.

Le même problème se pose s'agissant des niches sociales qui prennent la forme d'allègements ou d'exonération de cotisations sociales qui atteignent un record de 88,2 milliards d'euros malgré l'absence de preuve de leur efficacité sur l'emploi et l'assèchement du financement de la Sécurité sociale.

Le nombre et le coût des niches fiscales et sociales se sont régulièrement accrus depuis les années 1970, rendant le système fiscal plus complexe, instable, injuste et propice à la fraude. Dans deux notes publiées en 2025, Attac demandait une évaluation des niches fiscales et sociales, afin de procéder à **la révision ou la suppression des plus injustes, coûteuses et inefficaces**. Depuis, le gouvernement a poursuivi sa politique budgétaire d'austérité sans remettre en cause ces dispositifs.



3. Combien ça rapporte ?

Avec la remise en cause de ces niches fiscales injustes, nous estimons qu'**à court terme, 13 milliards d'euros** de rendement supplémentaire sont possibles. À moyen et long terme, il serait possible de dégager davantage après avoir évalué l'ensemble des niches fiscales et sociales.



2. La proposition

Dans un premier temps, il est possible de procéder notamment à une **réforme du crédit d'impôt pour emploi d'un-e salarié-e à domicile**, peu efficace et dont le plafond ne concerne qu'une infime minorité de contribuables aisés. Une baisse du plafond à 3 000 euros toucherait uniquement les plus aisés et permettrait de dégager 1,75 milliard d'euros de recettes supplémentaires.

Une **réforme en profondeur du crédit d'impôt recherche** serait également nécessaire. Celui-ci profite surtout aux très grandes entreprises sans inciter à véritablement investir dans la recherche. Cela permettrait de dégager des recettes pour la recherche publique. Sur les 7,8 milliards d'euros que coûte le CIR, au moins 3 milliards peuvent être dégagés à court terme.

Une **réforme du mécénat d'entreprise** doit également être engagé. Ce dispositif profite surtout aux plus grandes entreprises et est souvent détourné de son objectif initial. Sa révision viserait à ce que ce dispositif ne soit plus utilisé à des fins de promotion commerciale par les groupes qui y ont recours, et permettrait de dégager 500 millions d'euros.

Une **remise en cause des niches brunes** (celles qui subventionnent les énergies fossiles) permettrait par ailleurs de dégager environ 7,5 milliards d'euros.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.

Renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale



1. Le constat

Les gouvernements successifs rivalisent d'imagination pour lutter contre la fraude aux prestations sociales, stigmatisant les précaires et « l'assistanat ». Pourtant, tous les travaux sérieux le montrent : **la fraude fiscale demeure incomparablement plus élevée que la fraude sociale** (de laquelle la fraude aux prestations sociales représente elle-même une part minoritaire).

Les moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale sont en baisse, alors que celle-ci continue de se développer et de sophistiquer. Les effectifs des services de contrôle fiscal baissent, alors que le nombre de foyers fiscaux et d'entreprises soumis à l'impôt augmente. Cela se traduit par une **baisse des contrôles fiscaux**. L'accompagnement et la régularisation sont privilégiés, ainsi que la possibilité de transiger avec les fraudeurs fiscaux.

La Cour des comptes met clairement en cause la stratégie des gouvernements de ces dernières années. Elle note ainsi que le résultat du contrôle fiscal est passé de 16,1 à 17,4 milliards d'euros entre 2015 et 2024 : une **progression de 8 %** en euros courants, **nettement inférieure à la progression du total des recettes fiscales** encaissées par la DGFIP (44 %). La Cour précise que, rapportés aux recettes fiscales totales, ces résultats ont diminué, passant de 4,3 % en 2015 à 2,8 % en 2024, ce qui traduit une **baisse du rendement financier du contrôle fiscal** en valeur relative. Enfin, elle note une « **diminution inattendue du nombre de personnes poursuivies** devant les tribunaux correctionnels pour fraude fiscale ». L'impunité fiscale dont jouissent les délinquants fiscaux et leurs complices doit cesser.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.



2. La proposition

Face à ce constat d'une stratégie défailante, il faut mettre fin à l'hémorragie des effectifs à la Direction générale des finances publiques : alors que **les effectifs affectés au contrôle fiscal ont diminué de 19 % entre 2015 et 2024**, il faut au contraire mener un **plan d'embauche pour donner aux agents les moyens d'un contrôle fiscal efficace**.

Il semble également opportun d'**ouvrir l'éventail des peines pour les délinquants fiscaux et leurs complices**. Nous demandons l'égalité de traitement : les délinquants fiscaux ne doivent pas bénéficier de privilèges par rapport à d'autres types de délinquance. Les peines prononcées pour fraude fiscale pourraient être alignées : interdiction de gérer ou d'exercer une profession, privation de droits civiques, travaux d'intérêt général, prison...



3. Combien ça rapporte ?

En 2025 et en 2026, le contrôle fiscal a permis un recouvrement d'un peu plus de **11 milliards d'euros par an**.

Un renforcement des moyens juridiques, matériels et humains des services de contrôle aurait un effet mécanique sur les résultats financiers. Il est possible créer davantage de postes dans les services de contrôle pour parvenir à un doublement des effectifs en quelques années. Avec une telle progression, les résultats pourraient croître chaque année et doubler à terme et rapporter ainsi au total **22 milliards par an, soit 11 milliards supplémentaires**.

Instaurer la taxation unitaire des multinationales



1. Le constat

En 2025, une étude de l'INSEE a montré que **l'écart de taxation entre grandes entreprises et PME s'est accru** ces dernières années, suite à la baisse du taux d'imposition sur les sociétés de 33,3% à 25% entre 2017 et 2022. **Les grandes entreprises ont été les principales gagnantes** du mouvement. En six ans, le taux d'impôt implicite qui leur est appliqué a été ramené de 19,3 % à 14,3 %, soit un recul de 5 points.

Dans le même temps, pour les PME, le recul s'est limité à 1,7 point, et le taux implicite s'est établi à 21,4 % en 2022. À bénéfice égal, **les petites et moyennes entreprises acquittent donc 50 % d'impôt de plus que les grandes sociétés !** Cet écart s'explique par les différents moyens, légaux comme illégaux, utilisés par les grandes entreprises, et en particulier les multinationales, pour échapper à l'impôt.

Présentée par le gouvernement français comme une « avancée historique » contre l'évasion fiscale, l'instauration d'un **taux d'imposition minimum de 15 % est une réforme au rabais**, qui entérine le droit des multinationales à payer moins d'impôt que les Petites et Moyennes Entreprises. Pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales, une proposition plus juste et ambitieuse est portée par Attac, ainsi que de nombreuses organisations et des universitaires experts en fiscalité : la taxation unitaire.



3. Combien ça rapporte ?

Les différents travaux menés sur la taxation unitaire (notamment par le réseau Tax justice network et, en France, par Attac, repris dans un amendement déposé à l'Assemblée nationale) montrent qu'elle peut dégager un rendement annuel compris **entre 18 et 26 milliards d'euros**. Cette large fourchette s'explique, puisqu'elle tient compte des variations de profits d'une année à l'autre et de la neutralisation totale ou partielle de la manipulation des prix de transfert¹.



2. La proposition

La taxation unitaire consiste à **considérer chaque entreprise multinationale**, non pas comme une somme d'entités juridiques séparées (les filiales), mais **comme une unité**, d'où l'expression de « taxation unitaire ».

Il s'agit dans un premier temps de **déterminer le bénéfice global à l'échelle mondiale de chaque groupe multinational** à partir de ses comptes consolidés. Ensuite, ce bénéfice mondial est **réparti entre les pays** où le groupe réalise son activité, sur la base de trois facteurs :
 - le travail mesuré par les effectifs salariés ou la masse salariale
 - les actifs, notamment les immobilisations
 - les ventes ou le chiffre d'affaires.
 On obtient alors le bénéfice imposable total dans le pays, et on applique le **taux d'imposition en vigueur sur le territoire** pour déterminer les impôts à prélever.

Cela permettrait de **taxer les multinationales là où elles réalisent leurs activités, en les empêchant de délocaliser artificiellement leurs profits dans des paradis fiscaux**. Un autre avantage de cette approche est qu'elle permet à chaque pays d'appliquer sa propre législation fiscale, respectant donc sa souveraineté.

Lors de l'examen des projets de loi de finances 2025 et 2026, l'Assemblée nationale a adopté des amendements créant un tel mécanisme, mais cette mesure n'a finalement pas fait partie du budget adopté à coups de 49.3.

• Cette proposition est applicable dès maintenant en France.

1. Pour plus de précisions, voir Attac, « [De la proposition d'Attac à la loi : la taxation unitaire des multinationales fait un pas décisif](#) » (octobre 2025), et le rapport « [A 500-billion-dollar decision for the world](#) » de Tax Justice Network et Public Services International (août 2026)

Pas d'aide publique pour les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale



1. Le constat

En 2025, la commission d'enquête du Sénat consacrée aux aides publiques aux entreprises a dressé un constat sans appel : la France se caractérise par un niveau particulièrement élevé de soutien public aux entreprises, qui aurait atteint en 2023 le montant astronomique de **211 milliards** d'euros. C'est le **premier budget de l'État** !

Si ce montant a suscité des débats, la rapport du Haut commissariat à la stratégie et au plan publié en juillet 2026 confirme que les aides publiques aux entreprises coûtent un pognon de dingue (le montant est ici estimé à 187 milliards d'euros) pour **une efficacité non réellement mesurée**.

Depuis 25 ans, le montant des aides publiques aux entreprises augmente 3,3 fois plus vite que celui des aides sociales, et plus de 3 fois plus vite que le PIB.

Montant colossal, croissance vertigineuse, mais ce n'est pas tout : cela se combine à un manque criant de transparence, de pilotage et d'évaluation des dispositifs existants qui se sédimentent progressivement les uns aux autres, constituant un maquis inextricable. Il faut procéder à une revue et réformer ou supprimer les aides injustes et inefficaces (notamment les niches fiscales et sociales).

Il est également crucial de **conditionner les aides publiques aux entreprises selon des critères sociaux, environnementaux, de respect de droits humains**... Par exemple, est-il légitime de verser des aides publiques à des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale ? Qui peut justifier que des entreprises qui se dérobent à l'impôt et à l'effort collectif puissent quand même être soutenues par de l'argent public ?



3. Combien ça rapporte ?

Étant donné le manque de transparence sur les aides dont bénéficient les entreprises multinationales, le gain de cette mesure est difficile à chiffrer, mais **plusieurs milliards d'euros** pourraient être dégagés chaque année.



2. La proposition

Dans une note publiée en juin 2026, Attac porte une revendication simple : **pas un euro d'aide publique pour les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale**. Si on utilise la liste de paradis fiscaux établie par Tax Justice Network (reconnue et légitime sur cette question), incluant les îles Caïmans, les Bermudes, le Luxembourg, la Suisse ou encore l'Irlande, **100% des entreprises du CAC 40 disposent de filiales dans des paradis fiscaux**.

D'où notre exigence : pas d'aides publiques pour les entreprises multinationales qui évitent l'impôt. Un sondage exclusif commandé par Attac à l'IFOP révèle que **cette mesure est largement soutenue dans l'opinion publique** : seulement 6% des sondé-es considèrent que « Les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts peuvent continuer de recevoir des aides publiques », tandis que 78 % des sondé-es estiment que cela ne devrait pas être le cas.

Pour être menée à bien, cette conditionnalité élémentaire doit s'appuyer sur un reporting pays par pays des activités des entreprises multinationales, c'est-à-dire une obligation de publication par les multinationales de données financières pour chacune de leurs filiales dans tous les pays où elles sont présentes. Enfin, cela nécessite l'obligation pour chaque entreprise qui dispose d'une filiale ou d'une entité à l'étranger de déposer une « déclaration de prix de transfert » auprès de l'administration fiscale afin que celle-ci puisse procéder plus efficacement aux contrôles.

- Cette proposition est applicable dès maintenant en France.
- Le gouvernement doit également œuvrer à sa mise en place au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale.

Taxer les profits excessifs



1. Le constat

Depuis le déclenchement de la guerre meurtrière menée par les États-Unis et Israël au Moyen-Orient, les cours du pétrole atteignent des niveaux records. Les multinationales du pétrole ont profité de ces événements dramatiques pour augmenter le prix de l'essence à la pompe bien au-delà du coût réel d'achat. Elles ont ainsi engrangé des marges considérables alors même que les ménages, notamment ruraux et modestes, subissent de plein fouet l'augmentation des prix.

Nombre d'entreprises avaient également profité de la pandémie ou de la guerre en Ukraine pour enregistrer des **bénéfices records**. Ces profits excessifs ou « super-profits » sont le résultat d'un effet d'aubaine, dû **à des circonstances exceptionnelles** (situations de conflits, de crise, d'inflation etc.), voire d'une stratégie opportuniste de **hausse des prix, et non d'une stratégie industrielle basée sur l'investissement et/ou l'innovation par exemple**. La rentabilité normale est alors boostée par la flambée des matières premières ou la hausse des taux d'intérêt.

C'est ainsi que TotalEnergies a enregistré 11,2 milliards de dollars de bénéfice net au premier semestre 2026, en spéculant sur la guerre et la hausse des prix : en hausse de 72% en un an, une opération présentée comme « la plus importante jamais réalisée » sur les marchés pétroliers. Cet exemple illustre la notion de super-profits et la nécessité de les taxer.



2. La proposition

En matière d'imposition des sociétés, ces profits excessifs doivent être **davantage imposés que les profits « ordinaires »**. Il s'agirait d'une taxe pérenne, à un taux de 60% automatiquement appliqué dès lors qu'un seuil de plus de 20% de profits au-dessus des bénéfices habituels de l'entreprise est atteint, en se basant sur l'évolution de la structure des prix, des coûts et du chiffre d'affaires notamment.

Pour être efficace, cette mesure doit être **couplée à un mécanisme de taxation unitaire** (mesure n° 8), afin d'éviter que les super-profits soient artificiellement déclarés dans des paradis fiscaux et échappent au mécanisme de taxation.

Au-delà, il convient de **rééquilibrer l'imposition des grandes groupes et des PME**, qui supportent de longue date un taux réel d'imposition supérieur aux multinationales. Par ailleurs, le rachat d'actions doit également être mis à contribution.



3. Combien ça rapporte ?

Les premières estimations portaient sur un rendement de **20 milliards d'euros**. Compte-tenu d'une part, de la légère baisse des superprofits et de leur concentration sur certains secteurs et, d'autre part, de la mise en œuvre de la taxation unitaire que nous proposons, un rendement compris **entre 10 et 20 milliards d'euros** est parfaitement envisageable.

- Cette proposition est applicable dès maintenant en France.
- Le gouvernement doit également œuvrer à sa mise en place au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale.